



Action Sécurité Éthique Républicaines

Deuxième Intervention – 9^{ème} Conférence des États parties au traité sur le commerce des armes

Genève, le 22 aout 2023

Objet de l'intervention : **Universalisation du TCA**

Madame la Présidente.
Mesdames et messieurs les délégué·e·s.

Madame la Présidente, Action Sécurité Éthique Républicaine souhaite ici saluer la présence du Gabon et d'Andorre en tant que nouveaux membres des États parties au TCA comme une preuve que le mouvement pour l'universalisation du TCA est encore en marche. Mais il reste encore 82 États qui eux n'ont pas souhaiter le rejoindre en tant qu'États parties ce qui pourrait être interprété comme le signe de la faiblesse de son application.

En effet malgré l'inscription dans le préambule du TCA de « La nécessité d'appliquer le présent Traité de manière cohérente, objective et non discriminatoire », rappelée dans l'article 5 paragraphe 1, l'attitude des pays occidentaux face aux guerres en Ukraine et au Yémen montrent à quel point cette obligation est enfreinte.

Après 9 années de guerre au Yémen le Programme d'Alimentation Mondiale (PAM) des Nations Unies n'a pu réunir la centaine de millions de \$ nécessaire aux plus de 23 millions de yéménites en péril humanitaire. Le PAM a dû une nouvelle fois réduire son aide à la population du Yémen victime des transferts d'armes classiques irresponsables qui ont facilité les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité perpétrés par les pays de la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Ces transferts ont été réalisés principalement par le Canada, les États-Unis, la France et la Grande Bretagne. Dans le même temps ces pays ont réussi en un peu plus d'une année à réunir plus de 120 milliards \$ pour soutenir l'Ukraine suite à l'invasion de la Russie.

Madame la Présidente quel intérêt y-a-t-il à ratifier un Traité censé prévenir les graves violations des droits de la personne et du droit international humanitaire quand les armes continuent d'affluer comme si le TCA n'existait pas pour les principaux exportateurs d'armes que sont les membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies ?

Madame la Présidente la *Convention de Vienne sur le droit des traités* avait précisé dans son article 26 : « Tout traité en vigueur lie les parties et doit être exécuté par elles de bonne foi ». C'est la première condition qui pourrait convaincre de l'universalisation du TCA que nous n'étions pas si loin de l'obtenir en mars 2013.

Merci Madame la Présidente

Benoît Muracciole, *Président*